

28 mar 2014 -17:22

Appartient à Conseil des ministres du 28 mars 2014

Transfert de biens des communes vers les zones de secours

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui règle l'estimation et le transfert des biens appartenant aux communes et utilisés pour exécuter les missions de sécurité civiles aux zones de secours.

Le 1er janvier 2015, les zones de secours des services d'incendie entreront en vigueur. A l'occasion de cette réforme de la sécurité civile, les biens appartenant aux communes et utilisés pour exécuter les missions de sécurité civile seront transférés aux zones de secours.

Le projet d'arrêté royal vise à fournir un modèle d'inventaire de ces biens et à déterminer les règles d'estimation de ces mêmes biens. Ces règles d'estimation diffèrent selon que les biens sont meubles ou immeubles.

Projet d'arrêté royal portant fixation des règles d'inventaire et d'estimation des biens meubles et immeubles des communes utilisés pour l'exécution des missions des services d'incendie

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>